



Communiqué de presse

Thème : L'œuvre de Le Corbusier classée au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Édité le 17 juillet 2016
Pour diffusion immédiate

Dix-sept œuvres de l'architecte Le Corbusier officiellement inscrites sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO !

« L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement Moderne » classée au Patrimoine Mondial. Les œuvres de l'architecte étaient présentées pour cette inscription pour la troisième fois.

C'est une belle victoire pour la série des sites de Le Corbusier et pour notre territoire ! Cette troisième candidature, représentant des années de travail, présentait une sélection réduite et affinée des œuvres de l'architecte suisse. Ce dimanche 17 juillet 2016, le Comité du Patrimoine Mondial, rassemblé à Istanbul, a décidé d'inscrire dix-sept œuvres de Le Corbusier sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO.

Ce classement intervient dans un contexte difficile, suite à l'attentat perpétré à Nice, et à la tentative de coup d'état qui a interrompu les travaux du 40^{ème} Comité du Patrimoine Mondial en Turquie. C'est donc emplis de tristesse, et avec humilité que le Président et les élus de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont font part de l'inscription de ces œuvres au Patrimoine Mondial, dont la Chapelle de Ronchamp. Ce monument est donc désormais labellisé UNESCO. Un label très prestigieux qui distingue les sites naturels ou culturels qui, par leur valeur universelle exceptionnelle, appartiennent au patrimoine de l'Humanité toute entière. Il confère ainsi au territoire Rahin et Chérumont une reconnaissance de dimension internationale, grâce à ce joyau architectural qui domine la commune de Ronchamp.

C'est en 2008 que le premier dossier est déposé. Les œuvres sélectionnées sont alors regroupées en un seul dossier afin de présenter une série de biens. Ce n'est donc pas l'architecte, ni une seule de ses réalisations qui est mis en avant mais bien son œuvre à travers les sites sélectionnés. Pour la troisième candidature, le nombre avait été revu à la baisse afin de pouvoir se concentrer sur quelques sites (dix-sept contre vingt-deux au départ) répartis dans sept pays à travers le monde. Et si certains sites ont été écartés de la liste, d'autres y ont été ajoutés, tels que Chandigarh en Inde. Le but : constituer un dossier solide, cohérent et répondant aux exigences du prestigieux label. Le dossier « L'œuvre architecturale de Le Corbusier, une contribution exceptionnelle au Mouvement moderne » est alors déposé en janvier 2015 et diverses actions sont menées pour soutenir ce dossier : lancement de comités de soutien, évènements locaux... Il faut attendre plus d'un an pour que le verdict tombe, et cela en valait la peine.

Pour le territoire de la Communauté de Communes Rahin et Chérumont, cette inscription comprenant le site de la Chapelle va permettre de valoriser le secteur, mais aussi la richesse de son patrimoine touristique et ainsi permettre de le développer et de le dynamiser. L'attractivité du secteur ne pourra qu'en être améliorée. En effet, avec une inscription sur la liste du Patrimoine Mondial, on observe généralement une hausse de la fréquentation touristique allant jusqu'à 30 % (source ICOMOS 2011), une hausse des retombées économiques avec la multiplication des courts séjours et weekends et une visibilité renforcée à l'international avec le développement des coopérations internationales.

Enfin, pour célébrer cette inscription tant attendue, une soirée de festivités aura lieu le vendredi 22 juillet à Ronchamp : montées à pieds vers la Chapelle par le chemin de croix dès 19h, lâcher de ballons au pied de l'édifice à 20h30... Les détails de cette soirée spéciale seront donnés ultérieurement.

Contact presse : Charlotte Mosca
c.mosca@ccrc70.fr
Communauté de Communes Rahin et Chérimont
20 rue Paul Strauss
70250 RONCHAMP